



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Convocation du 7 Septembre 2021

Présents :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - F. Bonnet | - I. Colombo Gomes |
| - A. Laure BOYER | - J.P Gélard |
| - O. Morin | - J. Gouasdon |
| - P. Quintana | - M. Massignan |
| - D. Bourdet | - J. Pimentel |

Secrétaire de séance :

Georges Catteloin est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Comptes-rendus des commissions
- 2 – Délibération enquête publique déviation terrain Joly
- 3 – Délibération tarif location salle polyvalente au SDIS
- 4 – Zone 30
- 5 – Bilan marché « Plein vent »
- 6 – Délibération sur actualisation du linéaire de la voirie communale
- 7 – Questions diverses

D. Bourdet donne lecture du compte rendu de la séance du 12 Juillet 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

P. Quintana a assisté à une formation AMF à Pradines portant sur la communication des communes de – 30 000 habitants.

Une communication qui donne du sens à la vie publique, essentielle au bon fonctionnement de l'action publique. La communication, c'est aussi :

- Montrer qu'on est fier de sa commune,
- Créer du lien social,
- Générer de l'adhésion aux projets conduits,
- Favoriser la participation à la vie locale.

Les élus ont un devoir de transparence, ils doivent essayer de fédérer les habitants (le vivre ensemble) et valoriser leur territoire à l'extérieur.

A. Laure Boyer nous informe du bon déroulement de la rentrée scolaire. Deux nouvelles enseignantes : Mme ARENES Valérie, Directrice qui a en charge les PS et MS et Mme DEVAUX Stéphanie qui a en charge les GS/CP.

Quant à Mme DESCARGUES Agnès, cette dernière intervient en soutien à Mme DEVAUX sur un mi-temps.

2 – DELIBERATION ENQUETE PUBLIQUE DEVIATION TERRAIN JOLY

M. Jean Luc JOLY demande, par courrier début septembre, à la Commune de Saint Pierre Lafeuille l'aliénation de la Rue du Château de Roussillon provisoirement cadastré C n°85F pour une contenance de 03a97ca. En contrepartie, il propose de dévier le tracé de cette voie par la parcelle provisoirement cadastrée C n°85C et C n°85E pour une contenance de 05a77ca, en prenant à sa charge la viabilisation de cette nouvelle voie selon les préconisations du Grand Cahors afin de pouvoir, ultérieurement l'intégrer dans la voirie communale.

M. Jean Luc JOLY demande à la Commune de Saint Pierre Lafeuille d'ouvrir à l'enquête publique pour procéder à cette aliénation, étant précisé que la prise en charge tous les frais afférents à cette opération (notamment intervention du géomètre et du notaire incombent à M. Jean Luc JOLY). Quant à la publicité par voie d'annonce légale et l'enquête publique réalisée par le commissaire enquêteur, ces frais seront pris en charge par la Commune. Il est également précisé que les propriétaires riverains du chemin devront être nominativement avertis par courrier.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour l'ouverture de l'enquête publique qui intégrera l'emprise exacte du chemin à supprimer et la création de la nouvelle voie selon les préconisations du Grand Cahors comme indiqué supra.

Les frais afférents à cette opération seront intégralement pris en charge par M. JOLY sauf les frais inhérents à la publicité par voie d'annonce ainsi que les frais de l'enquête publique que la commune prend en charge. Un commissaire enquêteur sera nommé pour conduire l'opération.

3 – DELIBERATION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE AU SDIS

Mme A. Laure Boyer explique que la mairie a été sollicitée par le SDIS pour un prêt de la salle polyvalente. En effet, afin de pouvoir déjeuner à l'abri en cette période de COVID, le SDIS a demandé à disposer de la salle polyvalente à différentes dates qui se terminent fin décembre.

Mme A. Laure BOYER propose un tarif « étudié » au regard du peu de temps d'occupation de la salle (durant la pause méridienne).

Le montant qu'elle propose est 120 € pour toutes les dates demandées couvrant la période de septembre à décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le montant de la mise à disposition de la salle polyvalente au SDIS est de 120 € pour toutes les dates demandées couvrant la période de septembre à décembre 2021. Un titre de 120 € sera émis pour la location.

4 – ZONE 30

Une zone de sécurité du centre bourg est en réflexion. Diverses solutions ont été proposées, notamment une « zone à 30 km/h » sur la portion de la RD 820 qui traverse le village. D'autres pistes ont été évoquées et seront étudiées prochainement afin de trouver une solution pérenne pour réduire la vitesse.

5 – BILAN SUR MARCHÉ « PLEIN VENT »

Le bilan du marché n'est malheureusement pas très optimiste entre une absence de visiteurs conjuguée à une désertion des exposants. Ce qui explique que le marché a pris fin courant août.

Le bilan financier est déficitaire au regard des recettes des places et du coût de la mise en place du marché : flyers, banderoles, embauche de la placière, etc...

Néanmoins, il est question d'un marché estival pour l'année prochaine qui sera étudié en amont, soit courant janvier 2022.

6 – DELIBERATION SUR ACTUALISATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

A l'automne dernier, M. le maire avait expliqué au conseil municipal la révision de la voirie communale. Une augmentation de 5 % de voies et chemins portant de 19 222 m à 20 453 m le linéaire de la commune a été observée.

Le delta, soit 1231 m devrait favoriser une meilleure DGF. C'est pourquoi il propose au conseil de valider ces nouveaux chiffres et de procéder à l'actualisation du linéaire de la voirie communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter et de valider ce nouveau linéaire communal, soit 20 453 m.

7 - QUESTIONS DIVERSES

J. Pimentel propose la donation d'une porte d'entrée pour changer celle de la coiffeuse.

L'arrêt de bus est encore tagué ! Difficile d'arrêter ce genre d'incivisme.

Le conseil municipal a reçu une carte de remerciement pour la participation aux obsèques de Mme GUAL Bernadette.

Une médiathèque numérique a été mise en place à la bibliothèque du village. Les inscriptions sont possibles auprès des bénévoles qui gèrent la bibliothèque.

Une étude est en cours pour une extension de 5 columbariums dans le cimetière qui seront accolés à l'église.

J.P GELARD demande la mise en place d'un point d'affichage supplémentaire pour les informations hors mairie dans le village.

Une assemblée générale du Comité des Fêtes est prévue courant octobre en vue de la mise en place d'un nouveau bureau.

La séance est levée à 22 h 30.



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, including cursive and more stylized, abstract forms. Some are clearly legible, while others are more scribbled or crossed out.